

[Nos offres de service]

Livret d'accueil

Adhérent




www.slst.fr

QUI SOMMES-NOUS ?

Sud Loire Santé au Travail est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901, et agréée par la DREETS (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, du Travail, de l'Emploi et des Solidarités) qui lui a attribué une compétence interprofessionnelle (hors BTP, secteur agricole et fonction publique).

Service de Prévention de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), notre mission principale est d'**éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.**

“ Notre mission : Préserver un état de santé du travailleur compatible avec son maintien en emploi ”

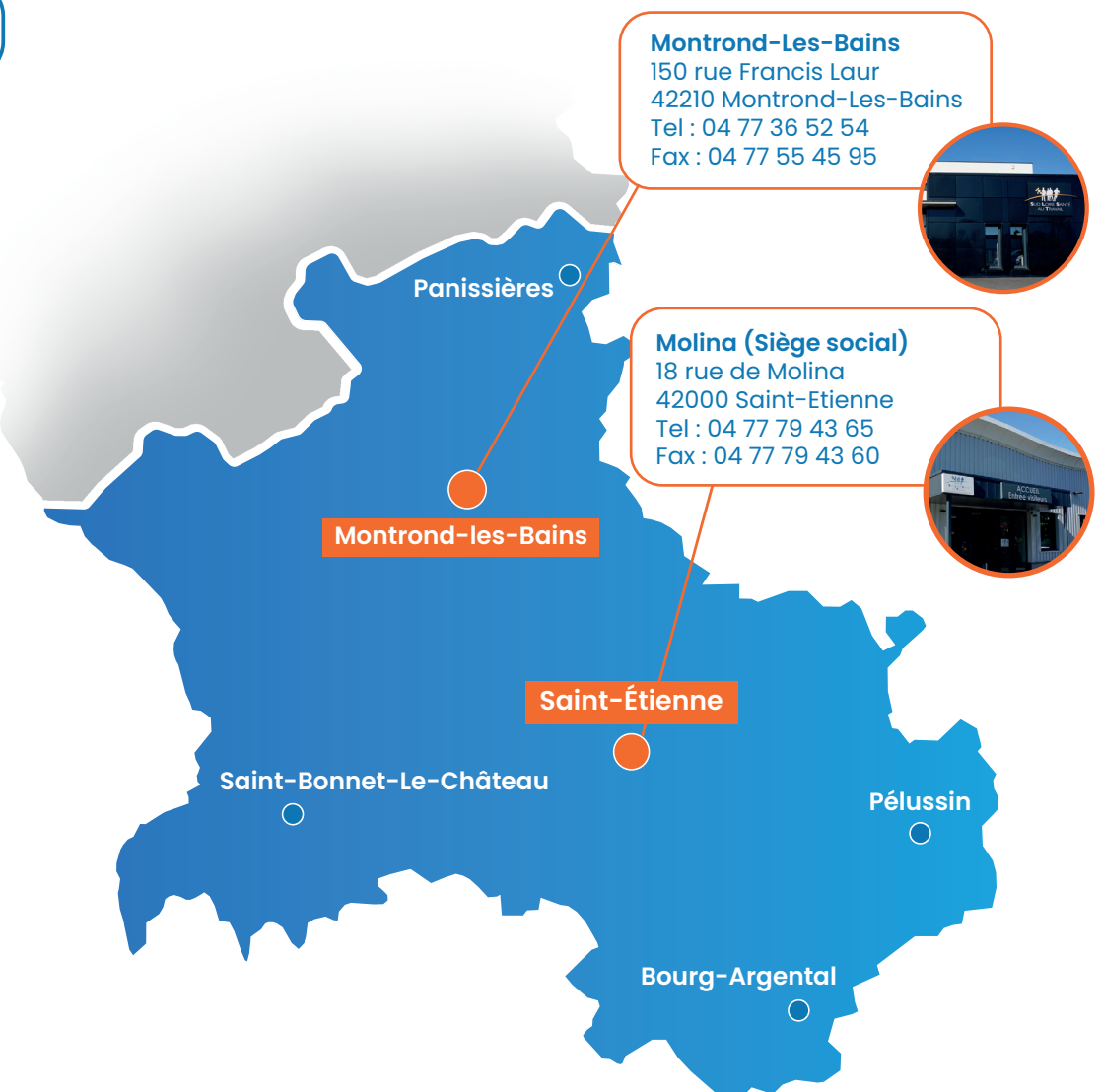
 **2**
centres médicaux
+ 4 annexes

 **≈ 140**
professionnels
engagés

 **+ 10 000**
adhérents

 **+ 125 000**
salariés suivis

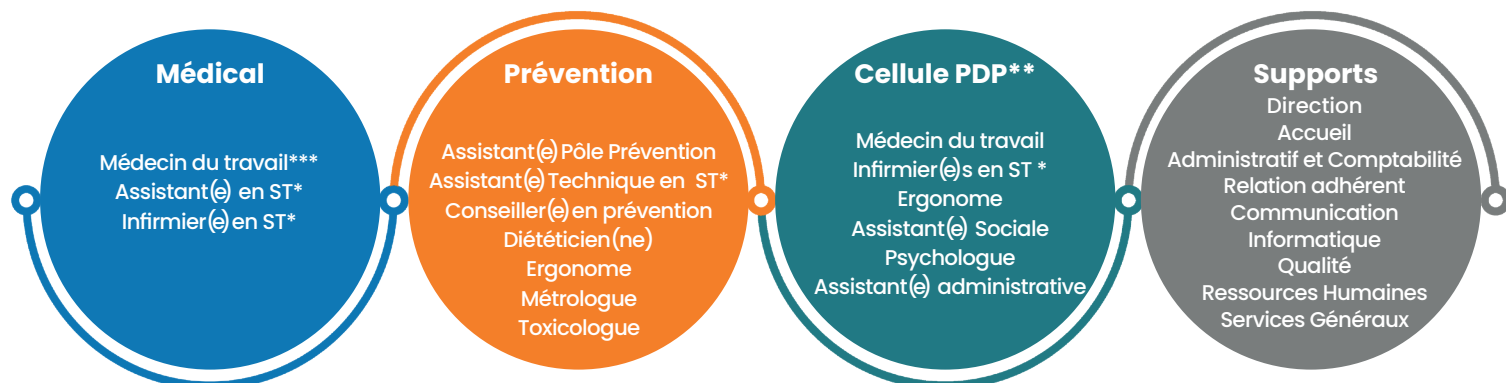
 **83**
communes



Hors secteurs du bâtiment (BTP), agricole et fonction publique

QUI SOMMES-NOUS ?

Nos ÉQUIPES



* Santé au Travail

** Prévention de la Désinsertion Professionnelle

*** Coordinateur de l'équipe pluridisciplinaire

Nos 3 MISSIONS



MISSION
N°1

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Pour repérer et évaluer les risques, formaliser le plan d'action, agir en milieu de travail, informer et sensibiliser les collaborateurs, le champ d'action de nos équipes est important pour parer aux différentes situations à travers une action de prévention, une fois tous les 4 ans.



MISSION
N°2

SUIVI DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Le suivi individuel de santé du salarié regroupe les visites médicales effectuées par un professionnel de santé au travail. Ce suivi concerne tous les salariés, quels que soient le contrat et le temps de travail.



MISSION
N°3

PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

Elle vise à prévenir le risque de désinsertion professionnelle et favoriser le maintien dans et en emploi. L'objectif est d'agir le plus en amont possible avec l'engagement du salarié et en collaboration avec l'employeur et les acteurs de la prévention et de la santé au travail.

LE PARCOURS ADHÉRENT

Création de l'entreprise

Porteurs de projets et nouveaux entrepreneurs, vous êtes informés de la réglementation en santé au travail et des modalités à suivre dès la 1^{ère} embauche.



1^{ère} année

Adhésion de l'entreprise

Vous êtes pris en charge dès votre adhésion. La suite de votre parcours adhérent est préparée.



Affectation

Selon sa localisation, sa taille ou son activité, votre entreprise est affectée à un médecin du travail et son équipe.



Suivi individuel

Le suivi de la santé de vos salariés est initié par une 1^{ère} prise en charge.



1^{ères} actions de prévention collectives

Une participation aux actions collectives utiles à un nouvel employeur vous est proposée.



Visite initiale de l'entreprise

La 1^{ère} année, votre fiche d'entreprise est réalisée.



Évolution d'affectation

En cas de changement d'identité juridique, d'implantation géographique, d'organisation, l'affectation de votre entreprise est adaptée.



Suivi individuel des salariés

Le suivi de la santé de vos salariés est assuré pendant toute la vie de votre entreprise.



Cotisation annuelle

Suite à la déclaration annuelle de vos effectifs, un appel à cotisation vous est transmis.



Actions de prévention dans l'entreprise

Selon les besoins détectés ou exprimés, des actions sont déclenchées en milieu de travail. Une action de prévention primaire sera réalisée au moins tous les 4 ans.



Cycle de vie de l'entreprise

Diffusion d'informations

Des informations nécessaires à la compréhension de la réglementation et des conseils utiles à la mise en œuvre de la prévention dans votre entreprise vous sont proposés.



Prévention de la désinsertion professionnelle

Pour prévenir leur désinsertion professionnelle, vos salariés bénéficient de toute action de maintien dans l'emploi et d'accompagnement psychosocial adapté à leur contexte individuel.



Suspension ou radiation de l'entreprise

En cas de défaut de paiement, d'arrêt d'activité, d'absence de salariés, ou de liquidation judiciaire, votre compte adhérent est radié entraînant la suspension de nos prestations.



ADHÉSION COTISATION

- Déclaration d'effectifs
- Espace adhérent
- La santé des dirigeants



OFFRE SOCLE

Inclus dans
votre cotisation

MISSION N°1 | La prévention des risques professionnels

MISSION N°2 | Le suivi individuel de l'état de santé des salariés

MISSION N°3 | La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)



SOMMAIRE

OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Proposée aux employeurs avec l'accord du médecin du travail et mobilisable uniquement à la demande.



OFFRE SPÉCIFIQUE

A destination des travailleurs indépendants qui peuvent bénéficier de l'offre socle au même titre que leurs salariés.



ADHÉSION COTISATION



ADHÉSION – COTISATION

L'ADHÉSION

Pourquoi adhérer au SLST ?

Tous les employeurs du secteur privé doivent organiser et financer la surveillance médicale de leurs salariés.

L'adhésion à un service de santé au travail est obligatoire pour toute entreprise :

- Dès le premier salarié
- Quelle que soit la nature et la durée du contrat de travail (CDI, CDD, apprentissage...)

Votre adhésion vous permet de bénéficier de l'offre socle de notre service.



Consultez nos tarifs

Depuis janvier 2026, une cotisation unique est appliquée, conformément à l'arrêté du 25 septembre 2025 relatif au coût moyen national de l'ensemble socle de services des SPSTI.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le Conseil d'Administration de SLST.



La déclaration d'effectifs

Chaque début d'année, vous devez effectuer la déclaration nominative de vos salariés et leur(s) déterminant(s) de suivi (risques).

Cette mise à jour est essentielle pour organiser le suivi médical de vos salariés et permet de calculer le montant de votre cotisation pour l'année (hors embauches faites en cours d'année).

Quand ?

Entre le 1^{er} Janvier
et le 28 Février
de chaque année

Où ?

Sur votre espace
adhérent

Comment ?

Suivez notre
tuto-vidéo !



Tuto déclaration

L'espace adhérent

L'espace adhérent est votre espace dédié. Il vous permet d'accéder à :

- Vos informations administratives
- Vos contacts au SLST
- La liste de vos salariés et leurs informations
- Vos factures
- Vos déclarations
- Vos rendez-vous

Besoin d'aide ?
Consultez notre notice !



Notice d'utilisation
Espace Adhérent

ADHÉSION – COTISATION

LA SANTÉ DES DIRIGEANTS

Les dirigeants non salariés peuvent bénéficier de notre offre socle : ils peuvent se déclarer dans l'effectif de l'entreprise si celle-ci compte des salariés, ou adhérer simplement via notre contrat d'affiliation « travailleur indépendant ».

La santé d'un dirigeant est directement liée à la santé de son entreprise

Un dirigeant en bonne forme est :

- 1 Plus productif, car il dispose de l'énergie nécessaire pour gérer ses responsabilités.
- 2 Plus lucide et réactif, ce qui lui permet de prendre des décisions éclairées même en période de stress.
- 3 Mieux préparé aux défis quotidiens, en évitant l'épuisement et en restant performant sur le long terme.
- 4 Un meilleur leader, capable d'inspirer et de soutenir ses équipes de manière efficace.

« Évaluer régulièrement sa santé mentale est un premier pas vers un équilibre durable et une réussite sur le long terme »

L'adhésion à Sud Loire Santé au Travail permet aussi de préserver la santé des dirigeants grâce à son partenariat avec l'**Observatoire AMAROK**.



Accordez-vous 5 minutes pour faire le point sur votre santé avec le test AMAROK E-SANTE

Être dirigeant d'entreprise, c'est avoir l'esprit d'initiative, relever des défis et avoir des responsabilités. C'est aussi faire face à une charge de travail conséquente, à des périodes de stress et à des horaires parfois difficiles à concilier avec la vie personnelle. Chacun vit et ressent ces situations différemment.

C'est pourquoi Sud Loire Santé au Travail s'associe à l'**Observatoire AMAROK** pour proposer aux dirigeants et chefs d'entreprise un outil d'auto-évaluation pour évaluer leur état de santé mentale.

Anonyme, gratuit, cet outil s'appuie sur les événements marquants de la vie professionnelle des dirigeants. Il fournit une analyse à partir de deux indicateurs : le stressomètre et le satisfactomètre.



Faites le test !

Si le seuil d'alerte est dépassé, vous avez la possibilité d'être mis en relation gratuitement avec une psychologue du travail pour faire le point sur votre situation en toute confidentialité.

OFFRE SOCLE





PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Pour repérer et évaluer les risques, formaliser le plan d'action, agir en milieu de travail, informer et sensibiliser les collaborateurs, le champ d'action de nos équipes est important pour parer aux différentes situations à travers une action de prévention, une fois tous les 4 ans.



VISITE DES LOCAUX DE TRAVAIL

Pour comprendre les risques dans l'entreprise, une visite des locaux est souvent nécessaire. Elle sert de base à la rédaction de la fiche d'entreprise.



RÉDACTION DE LA FICHE D'ENTREPRISE

Réalisation d'une fiche décrivant l'entreprise et présentant un premier niveau de repérage des risques et des expositions dans les locaux et aux postes de travail.



ACCOMPAGNEMENT À L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'employeur peut nous solliciter pour un accompagnement méthodologique d'évaluation et de hiérarchisation des risques ainsi que pour un avis général suite à la saisie de ses données.



RÉALISATION D'ÉTUDES DE POSTE

Diagnostics des situations de travail à la demande du Médecin du Travail et/ou de l'adhérent, pour de l'individuel ou du collectif.



ANALYSE DES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Une analyse des fiches de données de sécurité des produits chimiques utilisés ou stockés dans l'entreprise pour accompagner l'adhérent sur son évaluation du risque chimique.



MÉTROLOGIE EN MILIEU DE TRAVAIL

Des mesures d'ambiance indicatives de premier niveau d'exposition au bruit à la poussière à l'éclairage et au radon permettant d'évaluer le niveau d'exposition et favoriser la définition de l'action corrective

Ateliers, petits-déjeuners, afterworks, webinaires...
Des formats variés pour aborder une large gamme
de thématiques de prévention !

Consulter notre
agenda en ligne !



MISE À DISPOSITION DE PLAQUETTES ET VIDÉOS

Mise à disposition de nos salariés et nos adhérents de plaquettes de prévention et de vidéos sur notre site internet.



ATELIERS PRATIQUES ET RÉUNIONS D'INFORMATIONS

Des ateliers pratiques pour apprendre à utiliser les outils et connaître les risques.



RÉALISATION DE SENSIBILISATIONS

Sensibilisation collective à la prévention (addictions, diététique, troubles musculo-squelettiques, accidents du travail, sécurité routière, sédentarité, travail sur écran, bruit et actions de santé publique, risques psychosociaux, risque chimique).



PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CSE

La présence d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire sur invitation, pour faire le point sur les actions de prévention dans l'entreprise ou sur une situation particulière.



ACCOMPAGNEMENT DES ÉVÈNEMENTS GRAVES

Pour aider les travailleurs à préserver leur santé et accompagner l'employeur dans la gestion et la prise en charge des victimes suite à un événement grave.



POUR ALLER PLUS LOIN...



LA FICHE D'ENTREPRISE

Établie par le médecin du travail et son équipe pluridisciplinaire, dans l'année suivant votre adhésion, puis mise à jour tous les 4 ans, la fiche d'entreprise recense les risques professionnels identifiés et les effectifs exposés.

Transmise à l'employeur, présentée au CSE et consultable par les services de contrôle, elle sert de base pour l'évaluation des risques, la mise en place d'actions de prévention, et la mise à jour du DUERP.



LE DUERP

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Obligatoire dès l'embauche d'un salarié, le DUERP recense les risques liés à la santé et à la sécurité au travail, et formalise un plan d'actions de prévention. Il est mis à jour :

- en cas de modification significative (moins de 11 salariés)
- chaque année (plus de 11 salariés)

Ce document, sous la responsabilité de l'employeur, assure la traçabilité collective des risques.



L'ÉVALUATION DU RISQUE CHIMIQUE

L'évaluation du risque chimique est obligatoire pour toute entreprise utilisant ou stockant des produits chimiques. Elle permet d'identifier les dangers, protéger la santé des salariés et mettre en place les mesures de prévention adaptées.

Références réglementaires :

- *Articles R.4412-1 et suivants du Code du travail* : obligations générales sur les agents chimiques dangereux (ACD)
- *Articles R.4412-59 et suivants* : dispositions spécifiques pour les agents CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques)
- *Décret n°2024-307 du 04 avril 2024* : transmission aux équipes SLST de votre attestation individuelle d'exposition aux CMR



Téléchargez l'attestation individuelle d'exposition aux agents CMR





Les différents suivis

Il existe 3 types de suivi, selon les besoins, l'état de santé de vos salariés et les risques liés à leur poste de travail :

- SI** Le Suivi Individuel simple
- SIA** Le Suivi Individuel Adapté
- SIR** Le Suivi Individuel Renforcé

Le suivi est assuré par une équipe pluridisciplinaire de santé au travail. Cette équipe, sous la responsabilité du médecin du travail qui l'anime et la coordonne, est composée notamment de collaborateurs médecin, internes en médecine du travail et infirmiers en santé au travail.

Tout sur les différents suivis dans notre plaquette suivis !



Les différentes visites

Dans le cadre de ses missions de suivi de la santé des salariés, SLST propose plusieurs types de visites.

- Visite d'Information et de Prévention initiale / périodique (VIP)
- Examen médical initial
- Visite intermédiaire
- Examen médical périodique
- Visite post professionnelle
- Visite post-exposition
- Visite de mi-carrière
- Visite de pré-reprise
- Visite de reprise
- Rendez-vous de liaison
- Visite occasionnelle

Il existe des visites spécifiques à chaque type de suivi individuel et des visites ou rendez-vous à destination de tous les salariés.

Tout sur les différentes visites dans notre plaquette visites !





PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

Elle vise à intervenir afin de **prévenir le risque de désinsertion professionnelle et favoriser le maintien en emploi**. Son objectif est d'agir le plus en amont possible, **avec l'engagement du salarié** et en collaboration avec l'employeur et les acteurs de la Prévention et de la Santé au Travail.

Notre engagement au quotidien

Prévenir les risques professionnels

Nos équipes pluridisciplinaires accompagnent les employeurs et les salariés dans **l'identification et la réduction des risques liés à l'activité** : amélioration des conditions de travail, conseils en aménagement de poste, actions de sensibilisation...

Ces démarches favorisent un environnement de travail durable et limitent les situations pouvant mener à une désinsertion professionnelle.

Assurer un suivi de santé adapté

À travers les visites médicales et les échanges avec nos professionnels de santé, nous repérons **précocement** d'éventuelles difficultés de santé en lien avec le travail.

Ce suivi régulier permet **d'agir rapidement** : conseils, ajustements du poste, orientations vers des partenaires spécialisés... toujours dans l'objectif de préserver la santé du salarié et de sécuriser son parcours professionnel.

Notre cellule PDP : un accompagnement renforcé et personnalisé

Qu'est-ce que la cellule PDP ?

La cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle est un dispositif dédié au maintien en emploi des salariés fragilisés. Elle intervient lorsque la situation du salarié nécessite **une analyse approfondie et des solutions ciblées**.

La cellule PDP de SLST regroupe une équipe pluridisciplinaire – médecin du travail, assistante sociale, psychologue du travail, infirmières en santé au travail, ergonome et assistante administrative – permettant d'offrir un accompagnement personnalisé aux travailleurs et aux entreprises pour des **solutions de maintien en emploi adaptées à chaque situation**.

Elle collabore avec les acteurs de la prévention primaire, les partenaires du handicap, du parcours de soins et de l'Assurance Maladie.

Dans quels cas solliciter la cellule PDP ?

La cellule PDP soutient le médecin du travail pour aider les salariés rencontrant des difficultés de santé à conserver leur emploi. Elle accompagne aussi les entreprises en leur fournissant méthodes, outils et appuis **personnalisés ou collectifs** pour renforcer leur stratégie de maintien en emploi.

L'accompagnement peut être sollicité par le salarié ou l'employeur, mais aussi par le médecin du travail, le médecin traitant, le médecin conseil, ainsi que par divers partenaires sociaux ou médico-sociaux (Cap Emploi, CARSAT, MDPH, etc.)

Dans le cas où la demande n'émane pas du salarié lui-même, l'accord éclairé du salarié est obligatoire.



Les accompagnements collectifs de la cellule PDP

Les accompagnements collectifs sont des **actions de groupe**. Ils visent à prévenir la rupture du lien emploi-santé, remobiliser les salariés fragilisés, favoriser le maintien dans l'emploi et développer une culture de prévention partagée. Ils complètent les accompagnements individuels en créant **une dynamique collective d'entraide, de partage et d'apprentissage**.

LA CELLULE PDP



Conçoit et coordonne les dispositifs collectifs.

Mobilise les intervenants internes et externes.

Identifie les participants.

Évalue les résultats et ajuste les dispositifs aux besoins des participants via les enquêtes de satisfaction.



LES TYPES D' ACTIONS COLLECTIVES

- **Ateliers thématiques** : Nutrition, troubles musculo-squelettiques, (organisés en petits-déjeuners, cocktails ...)
- **Ateliers pratiques d'adaptation du poste** : Travail collectif sur l'ergonomie et les conditions de travail.
- **Webinaires** : Diffusion large de la culture de prévention, sur les différents risques professionnels (Risques Psychosociaux, ergonomie et conditions de travail, les différents outils de maintien en emploi...).
- **Supports d'information et de sensibilisation** à destination des employeurs et des salariés. Flyers et plaquettes sur les facteurs de risques de désinsertion professionnelle et le rôle des différents acteurs dans la prévention de la désinsertion professionnelle.
- **Actions de communication** sur l'intérêt et le sens du rendez-vous de liaison et des visites médicales (mi-carrière, reprise et pré-reprise).



Pour plus d'informations

04 27 77 80 47

cellulemaintienemploi@slst.fr



Téléchargez nos
plaquettes PDP !



OFFRE COMPLÉMENTAIRE



OFFRE COMPLÉMENTAIRE

ACTIONS DE PRÉVENTION

Les prestations couvertes par cette offre sont uniquement mobilisables à la demande des adhérents et avec l'accord du médecin du travail.

Au-delà d'une Action Prévention Primaire (APP) tous les 4 ans, certaines actions de prévention de l'offre socle, relèvent de l'offre complémentaire. Pour en savoir plus, merci de prendre contact avec votre Médecin du Travail.



ACCOMPAGNEMENTS

- A l'évaluation du risque chimique
- A la réalisation de DUERP (entreprises > 50 salariés)



EVALUATIONS

- Expositions sonores
- Ambiances lumineuses
- Expositions aux agents chimiques
- Un risque spécifique de 1er niveau



ETUDES

- De poste
- Ergonomique
- Toxicologique



SENSIBILISATIONS

- Risques liés au bruit
- Risques chimiques
- Risques liés au travail sur écran
- Risques d'addiction
- Prévention santé publique (sommeil, sédentarité, tabac...)
- Risques psychosociaux (RPS)
- Diététique
- Risques routiers
- Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
- Autres sensibilisations en entreprise



OFFRE SPÉCIFIQUE



OFFRE SPÉCIFIQUE

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Le travail indépendant se caractérise par une forte dimension individuelle. L'activité repose entièrement sur le chef d'entreprise, quel que soit son profil : profession libérale, artisan, gérant etc...

La performance de votre entreprise dépend donc largement de votre santé.

La prévention des risques professionnels est donc un outil incontournable pour maintenir et améliorer votre activité au quotidien et dans la durée.

Laissez-nous prendre soin de vous

Notre service vous propose une offre spécifique de services, adaptée à votre statut de travailleur indépendant, incluant :

- un suivi individuel de votre état de santé
- la prévention des risques professionnels
- un accompagnement au maintien en emploi
- un traçage des expositions professionnelles et de la veille sanitaire

Les objectifs

Préserver

vosre santé physique et mentale

Votre activité de travailleur indépendant repose entièrement sur votre propre personne : préserver votre santé, c'est protéger votre entreprise.

Faciliter

vosre maintien dans l'emploi

lorsqu'un problème de santé contraint l'activité professionnelle, en mobilisant des dispositifs adaptés.

Prévenir

les risques professionnels

inhérents à votre activité et améliorer vos conditions de travail, tout au long de votre carrière.

Les sensibilisations collectives

- Diététique
- Risques chimiques
- Risques liés au travail sur écran
- Prévention santé publique (sommeil, sédentarité, tabac...)
- Risques routiers
- Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Accordez-vous 5 minutes pour faire le point sur votre santé avec le test AMAROK E-SANTE



Faites le test ! ↗

Ateliers, petits-déjeuners, afterworks, webinaires... Des formats variés pour aborder une large gamme de thématiques de prévention !

NOS THÉMATIQUES

● Prévention des risques professionnels

DUERP

Accompagnement à la réalisation du DUERP
Utilisation de l'outil MDU (Mon Document Unique)

Ergonomie

Travail sur écran
Troubles Musculo-squelettiques
Aménagement des espaces de travail

Accidents graves

Risques de chute
Accidents de travail
Risques électriques

Bruit

Risques, conseils et accompagnement liés à l'exposition sonore

Risques chimiques

Evaluation des risques chimiques
CMR - Repérage et obligations réglementaires
Fiches des données de sécurité (FDS)

Ambiances thermiques

Travail au froid
Travail à la chaleur

D'autres sensibilisations

Risques routiers
Radon
Nutrition
Sédentarité
Risques Psychosociaux
Harcèlement moral/sexuel
Qualité de vie au travail

● Santé au travail

Les types de suivis et visites

SI, SIA, SIR
Visite initiale, périodique, intermédiaire, post-exposition, post-professionnelle

Santé publique

Octobre Rose
Novembre Bleu
Mars Bleu
Diabète
Addictions
Mois sans tabac
Mois sans alcool
Sommeil
Pathologies cardiovasculaires

● Prévention de la désinsertion professionnelle

La cellule PDP

L'accompagnement de notre cellule PDP
Les différents outils du maintien en emploi (visite de reprise, pré-reprise, RDV de liaison...)
Le rôle de l'Assistante sociale et de la psychologue du travail



Vous souhaitez que nos experts abordent d'autres sujets ?

Parlez-en à votre médecin du travail !



Consulter notre agenda en ligne !



Pour plus d'infos sur nos événements :
contact.communication@slst.fr



www.slst.fr

Saint-Etienne : 04 77 79 43 65 | Montrond-Les-Bains : 04 77 36 52 54



SUD LOIRE SANTÉ
AU TRAVAIL

